



Extrait du site Laïcité Aujourd'hui

<http://laicite-aujourd'hui.fr/?La-bicyclette-de-monsieur-l-Abbe>

La bicyclette de monsieur l'Abbé

- HISTOIRE(s) - Autres ... -

Date de mise en ligne : dimanche 1er janvier 2012

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Le travail de recherche réserve parfois des surprises...

Par ces temps maussades, et pour commencer l'année par un sourire ...

Nos meilleurs voeux pour 2012



Monsieur l'Abbé,

Je vous autorise pour l'année 19.. à user de votre bicyclette, mais seulement aux conditions suivantes :

1/ Vous ne devez vous en servir que strictement pour les besoins du ministère. Les fidèles n'accepteraient pas, au moment où nous devons demander votre traitement à leurs aumônes, que vous usiez de cet instrument de luxe pour des promenades ou des parties de plaisir.

2/ Vous ne devez jamais vous en servir en traversant les bourgs - encore moins les villes - vous paraîtriez alors provoquer imprudemment l'opinion publique qui, surtout dans les temps actuels, accepte mal ce genre de locomotion.

3/ Vous aurez besoin d'aller toujours à une vitesse très modérée. Quel scandale vous provoqueriez. Quelles responsabilités vous assumeriez, quelle peine enfin vous éprouveriez si, par une vitesse exagérée, vous veniez à subir ou à causer un accident et surtout un accident mortel !

4/ Vous n'utiliserez que d'un instrument sur lequel vous puissiez, en conservant votre soutane, observer toujours une tenue extérieure absolument convenable.

5/ Vous ne sortirez jamais du diocèse avec votre instrument si ce n'est tout au plus quand, habitant une commune limitrophe d'un diocèse voisin, vous devrez aller y visiter un confrère rapproché de votre paroisse.

6/ Dans le cas où toutes ces prescriptions ne seraient pas strictement observées, vous ne seriez pas surpris de vous voir retirer la présente permission, même en cours d'année.

Je vous prie, Monsieur l'Abbé, d'agréer l'expression de mon respectueux dévouement.

C.P.M. Evêché du Mans

Source : *En roue libre*